



Schweizerischer Kosmetik-  
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques  
et des détergents

The Swiss Cosmetic  
and Detergent Association

## Devenir membre

---

Breitingerstrasse 35  
Postfach, CH-8027 Zürich  
Tel +41 (0)43 344 45 80  
Fax +41 (0)43 344 45 89  
info@skw-cds.ch  
www.skw-cds.ch

# **I. Histoire, organisation et objectifs de l'Association**

## **1. Histoire et importance**

L'Association suisse des cosmétiques et des détergents (Schweizerischer Kosmetik- und Waschmittelverband SKW) constitue, à l'échelon national, la principale organisation de l'industrie des cosmétiques, des détergents et des fabricants de savons. Ses 78 membres réalisent en Suisse un chiffre d'affaires de l'ordre de CHF 4.0 milliards (prix de vente au détaillant) et emploient environ 5'500 collaborateurs.

La SKW est née en 2001 de la fusion de l'Association de l'industrie suisse des savons et des détergents, dont les origines remontent à 1899, et de l'Association de l'industrie suisse des cosmétiques, fondée en 1934.

La SKW est affiliée aux organisations faitières européennes que sont l' „International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products“ (A.I.S.E.) et „The European Cosmetics Association“ (COLIPA).

Au plan national, la SKW est membre d' economiesuisse (Fédération des entreprises suisses), de Ginetex-Switzerland (Communauté de travail suisse pour l'étiquetage des textiles), de la Communauté d'intérêts (CI) de l'industrie Suisse et du Comité suisse des dérivés tensio-actifs.

## **2. Organisation**

La SKW est une association selon l'art. 60 ss du Code civil. Ses organes sont l'Assemblée générale, le Comité de direction ainsi que l'Organe de contrôle et le Secrétariat domicilié à Zurich.

Ce dernier est composé d'un directeur (M. Dr. iur. Bernard Cloëtta), d'une responsable des finances et du secrétariat (Mme Marina Mannes) et d'une chargée de la communication (Mme Prisca Lack).

Cette structure minimale – un total de 270 % d'emplois - requiert une forte participation de la part des entreprises aux travaux de l'Association. Cette formule, qui permet aux membres de s'identifier davantage avec "leur" Association, a fait ses preuves.

Vous trouverez un organigramme dans les "Principes directeurs" ainsi que sur le site web: [www.skw-cds.ch](http://www.skw-cds.ch).

## **3. Objectifs de l'Association selon les statuts**

La SKW s'engage à défendre et à promouvoir les intérêts communs des industries des cosmétiques et des détergents et de ses branches annexes selon l'article 2 des statuts, notamment par les moyens suivants:

- la représentation de ces industries face aux autorités, à l'administration publique, aux associations économiques
- aux organisations de consommateurs et aux médias
- le statut de membre collectif dans les associations professionnelles internationales

- la promotion du contact entre les membres

#### **4. Tâches principales**

Les tâches principales et les champs d'activité du SKW sont:

##### **vers l'intérieur**

- traiter et transmettre rapidement et en permanence des informations relatives à de nouvelles techniques et aux évolutions législatives à l'échelle nationale et européenne
- saisir, traiter, analyser et communiquer des tendances, des statistiques et des chiffres indicatifs
- encourager les contacts et l'échange d'expériences entre membres et partenaires industriels ou membres et partenaires de production
- définir chaque année des objectifs et présenter des rapports transparents sur tous les projets et activités

##### **vers l'extérieur**

- représenter la branche auprès des parlementaires, des autorités et des médias
- collaborer avec les associations économiques, les organisations de consommateurs et les écoles professionnelles
- défendre les perspectives nationales au sein des organisations faïtières européennes
- prendre position sur des projets de loi ou répondre à des demandes officielles
- échanger activement des informations avec des instituts scientifiques
- gérer une liste des membres accompagnée des programmes de distribution et de production ainsi que des marques
- mettre à disposition et envoyer du matériel d'information et des brochures spécialisées

Vous trouverez des informations supplémentaires sur les objectifs, l'organisation et les tâches de la SKW dans les "Principes directeurs".

## **II. Les avantages à être membre du SKW**

### **1. Un réseau stable**

- La SKW, en tant que "voix de la profession" constitue un instrument indispensable pour défendre les intérêts spécifiques de ses membres dans les milieux politique, économique et social. Atteindre un but ensemble et s'entraider, voilà la tâche essentielle de toute association.
- Le statut de membre ouvre les portes à des contacts personnels et permet des échanges d'expérience directs au niveau direction avec les plus grandes entreprises de la profession tant à l'échelon national qu'international.
- Accès et dialogue facilités avec les partenaires de l'industrie et de la production, avec les organisations faïtières internationales (A.I.SE et COLIPA), les parlementaires, les autorités, les médias ainsi qu'avec les ONG.

## **2. Echange permanent d'expériences et de connaissances**

- possibilité de participer à des manifestations nationales et internationales ainsi qu'à des séances d'information de la SKW (par ex. sur les directives de l'UE pour les cosmétiques ou sur la nouvelle législation suisse en matière de produits chimiques)
- échange permanent d'expériences et de connaissances entre les responsables techniques grâce à des manifestations intéressantes, aux groupes de travail et aux commissions techniques

## **3. Participation à l'élaboration de conditions cadre**

- avance dans la production et la distribution de leurs produits grâce à la possibilité d'assister dès le début au processus d'élaboration des projets de législation nationaux et internationaux
- influence directe sur la législation suisse, participation à l'élaboration de prises de position, interventions auprès des autorités, de l'administration publique et des personnalités politiques (par ex. consultations, démarches, requêtes)
- participation personnelle à l'élaboration de conditions cadre pour la profession (par ex. loi sur les substances chimiques, loi sur les cosmétiques etc.)

## **4. Informations et actualités**

- informations provenant directement des organisations faitières européennes AISE et COLIPA, accès à leurs manifestations, publications et services
- accès illimité à l'extranet de la SKW, qui permet tout un flux d'information continu (par ex. prises de position internes, annonces de la SKW, manifestations internes et revue de presse)
- accès rapide à l'information sur les modifications dans les domaines de la législation, du marché et de la technologie à l'échelle suisse et européenne

## **5. Meilleurs débouchés pour les produits**

- la présence en ligne des marques, des programmes de distribution et de production, et l'accès au réseau-info, ouvrent de nouveaux débouchés
- les entreprises membres jouissent d'une meilleure image de marque sur le marché grâce à leur affiliation à la SKW et à leur conformité à l'image directrice de l'Association

## **6. Chiffres et données spécifiques**

- La participation aux statistiques de la SKW (par ex. vente, matières premières, chiffre d'affaires, prix de producteurs) permet d'accéder gratuitement aux données déterminantes du marché.

## **7. Services et contacts utiles**

- élaboration et authentification de certificats donnant droit à la libre vente pour l'exportation

- contacts avec des spécialistes et des institutions spécialisées du monde entier
- information dans le domaine juridique (Suisse, UE) sur des questions relevant de la profession
- des relations publiques efficaces grâce à un contact étroit avec les médias
- accès gratuit à du matériel d'information et à des brochures spécialisées destinées aux membres, aux institutions de formation et aux organisations de consommateurs

### **III. Comment devenir membre?**

#### **1. Conditions**

Toute entreprise inscrite au registre du commerce peut devenir membre de la SKW, si elle oeuvre dans le domaine de la recherche, de la production ou de la vente de produits cosmétiques, d'entretien, de nettoyage ou similaires.

L'admission d'un nouveau membre se fait sur décision du Comité directeur après étude de la demande d'adhésion écrite.

#### **2. Cotisations**

L'Assemblée générale fixe chaque année le montant de la cotisation en fonction du chiffre d'affaires national des entreprises membres dans le secteur cosmétique, produits d'entretien et de nettoyage. L'Assemblée générale peut fixer le montant de la cotisation en se basant sur une évaluation des coûts relatifs à la branche.

#### **3. Devenez membre**

Nous vous conseillerons volontiers personnellement sur les avantages qu'une adhésion apporterait à votre entreprise. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes heureux de l'intérêt que vous portez à la SKW et nous tenons volontiers à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

---

#### **Adresse:**

Association suisse des cosmétiques et des détergents SKW  
Breitingerstrasse 35  
CH-8027 Zürich

Tel +41 43 344 45 80

Fax +41 43 344 45 89

[info@skw-cds.ch](mailto:info@skw-cds.ch)

[www.skw-cds.ch](http://www.skw-cds.ch)